



Mensual d'information communale,
les articles à paraître doivent être
déposés en Mairie ou envoyés par mail
mairie.saintbarth@wanadoo.fr
Rédaction Administration et impression -
Mairie de St Barthélemy BP



OUVERTURE DU SECRÉTARIAT



04 74 84 63 25

Lundi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Mercredi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Vendredi 8h00 - 12h00

SITE INTERNET

www.saint-barthelemy38.fr

Bonne rentrée à tous

S
O
M
M
A
I
R
E

- * Le mot du Maire
- * Rentré scolaires 2014/2015
- * Voyage scolaire
- * CR du Conseil Municipal du 30 juillet
- * Rappel calendrier des collectes + infos pratiques sur le tri
- * Jeux pour les enfants
- * Fête de quartier
- * A vos agendas
- * Etat Civil

Le mot du Maire

Le mois de septembre marque la rentrée pour bon nombre d'entre nous, en particulier pour les enfants, certains vont faire leurs premiers pas à l'école maternelle, les autres vont retrouver leur maîtresse, ou en changer le cas échéant.

Cette rentrée 2014 sera celle de l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, avec la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaire).

La commune, avec la participation de l'ensemble du personnel communal met tout en œuvre afin de satisfaire au mieux l'intérêt des enfants.

Cet été a vu également St Barth vibrer par de multiples événements; de juin à septembre, les festivités se sont enchaînées, et chacun pouvait y trouver son bonheur !

Je vous souhaite à tous autant d'énergie et de dynamisme que ceux dégagés par ST BARTHELEMY pour aborder cette nouvelle rentrée.

Gérard BECT

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45	Route de Manthes Tel 04 74 84 61 81
Mardi		
Mercredi	} 13h30 - 17h45	pensez à votre badge
Jeudi	} 13h30 - 17h45	
Vendredi	} 8h30 - 17h45	
Samedi		

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers, jet d'encre

ORDURES MENAGERES

Passage le **MERCREDI MATIN**

pour tous problèmes ou questions sur les ramassages contactez la CCTB 04 74 84 67 29

RÉGIE DES EAUX BEAUREPAIRE / ST BARTHELEMY

REGE DES EAUX
Beaurepaire et St Barthélemy
Pour tous renseignements concernant l'eau et l'assainissement il faut joindre le **0805 708 504**.

COLLECTE DE SANG A BEAUREPAIRE

Lundi 15 septembre,

Lundi 27 octobre et

Lundi 3 novembre de 16h30/20h

RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

Une nouvelle année scolaire commence à SAINT-BARTHÉLEMY avec un effectif de 100 élèves répartis en 4 classes :

↳ Petite Section, Moyenne Section et Grande section Mme PAVEGLIO 34 élèves

ATSEM Mme BARATIER Gisèle, ATSEM Mme GIRAUD Monique et Mme Mélodie NINFORGE emploi d'avenir

↳ CP/CE1 Mme DUFFOUR 20 élèves (lundi-mardi-jeudi-3mercredi/4) et Mme DELPONT (vendredi-1 mercredi/4)

↳ CE2/CMI Mme MARTIN 23 élèves

↳ CMI/CM2 Mme BESSY-CHORRIER 23 élèves (lundi-mardi) et Mme BRIDOT (jeudi-vendredi) les mercredis en alternance

Le personnel communal assure le service de la cantine sous la responsabilité de Mme Danièle FRANDON, entourée par Mmes Monique GIRAUD, Mélodie NINFORGE et Valérie ANGLADE.

La garderie scolaire quant à elle, est encadrée par Mme Gisèle BARATIER, assistée de Mme Mélodie NINFORGE.



Tout a été mis en œuvre pour un bon déroulement de l'année scolaire. Nous souhaitons à tous une fructueuse année 2014/2015.

PERTE, VOL DU PERMIS DE CONDUIRE RENEUVELLEMENT PAYANT DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE

Vous avez perdu votre permis de conduire, il a été volé ou accidentellement détruit, DEPUIS le 1er septembre son renouvellement est payant.

Le renouvellement du permis de conduire (demande de duplicata) s'accompagne du règlement d'un droit de timbre de **25 euros** si l'ancien permis ne peut pas être présenté. Le timbre fiscal peut être acheté dans un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE) La première demande d'établissement et le renouvellement avec présentation de l'ancien permis de conduire ne sont pas soumis à ce droit de timbre.

Infos service public

L'année scolaire s'est bien terminée avec les sorties scolaires et la fête de l'école.

- Les élèves de PS-MS et de GS-CP ont visité fin mai la miellerie "L'Abeille Gourmande" chez Jean SERENI, apiculteur à ST NICOLAS DE MACHERIN. Ils ont eu l'occasion d'observer les abeilles, de manipuler les outils de l'apiculteur, de fabriquer du pain d'épice et de déguster les différents miels.

- Les élèves de CE2-CM1 et de CM2 sont partis une journée dans le grand parc de MIRIBEL-JONAGE pour pratiquer des sports, comme la course d'orientation, le tir à l'arc, le golf, la tyrolienne.

Ces deux sorties sont possibles grâce au soutien financier de l'association du Sou des Ecoles. Merci aux bénévoles de l'association et aux parents d'élèves qui soutiennent le Sou.

- Les élèves de CE1-CE2 sont partis une semaine en classe de découvertes en Camargue du 16 au 20 juin 2014.

Les élèves ont pu vivre ensemble pendant 5 jours, sans papa et maman. Ils étaient accompagnés de Mélodie NINFORGE et Monique GIRAUD, personnel municipal, ainsi que de leurs deux enseignantes, Charlotte CHAUMAT et Estelle DUFFOUR.

Le séjour a été intense en découvertes : visite du parc ornithologique du PONT DE GAU, découverte du littoral et de la mer pour certains, visite d'AIGUES-MORTES, de ses remparts et des salins, randonnée au milieu des rizières et des champs de culture, visite du château d'AVIGNON...

Les enfants sont revenus enchantés de leur séjour... et les adultes aussi !

Je tiens à remercier les sponsors qui ont financé une partie du séjour : Carrefour Market, Camarly, SMB, Flash Distribution, L'Atelier des nuances, Loy TP, Ardagh Aluminium Packaging (Boxal), le Conseil Général de l'Isère, JPA-ANCV, le Sou des Ecoles et la coopérative scolaire.

Je remercie également l'équipe accompagnante qui a pris en charge le groupe pendant 5 jours.

Bonnes vacances à tous et à la prochaine année scolaire !



Estelle DUFFOUR, Directrice de l'école.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUILLET

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU APPROBATION

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13.3, R 123-24 et R 123.25 ;

Vu l'avis de mise à disposition du public en date du 20 juin 2014;

Vu le bilan des observations suite à la mise à disposition du public ainsi que la consultation des PPA (personnes publiques associées) :

aucune observation du public et avis favorable du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine de Grenoble;

-CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme opposable doit faire l'objet d'une adaptation par une procédure de modification simplifiée, afin de :

- rectifier une erreur matérielle intervenue sur le plan de zonage liée au mauvais report d'une limite entre une zone urbaine (zone Uc) et une zone d'urbanisation future (zone IAUa « Les Acacias »). Le périmètre opérationnel et souhaité par la collectivité, figure correctement dans l'orientation d'aménagement et de programmation couvrant la zone IAUa ;

- supprimer le Coefficient d'Occupation du Sol (COS) dans le règlement écrit, suite à la promulgation de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR - n°2014-366) du 24 mars 2014, dont l'article n°157, d'application immédiate, rend illégales les dispositions liées à l'application d'un COS dans un PLU.

-CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'adapter le PLU de la commune sur ces deux points ;

Le Conseil Municipal DECIDE :

D'APPROUVER le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme tel qu'annexé à la présente.

Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal d'annonces légales « Les affiches de Grenoble et du Dauphiné »

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

CHOIX DU PRESTATAIRE REPAS CANTINE SCOLAIRE

Mme BECKER, adjointe en charge des affaires scolaires, expose au conseil les modalités de consultation concernant le choix du prestataire pour la fourniture des repas de cantine par le biais de la liaison froide à compter de la rentrée 2014/2015.

Elle expose au Conseil Municipal les différentes propositions et détaille l'offre tarifaire, les références, et les propositions de menus.

L'assemblée après avoir entendu cet exposé,

RETIENT la proposition de la société API qui n'est pas moins-disante, en privilégiant le choix de la qualité des repas servis aux enfants.

DIT que le contrat est conclu pour une période de un an renouvelable 3 ans à date anniversaire de la signature.

AUTORISE M BECT à signer toutes les pièces relatives au contrat précité.

TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Mme BECKER indique le tarif consenti par le nouveau prestataire de service des repas de cantine scolaire soit 3.50 € T.T.C./Repas.

Elle rappelle le tarif pratiqué par l'ancien prestataire soit 2.88 € T.T.C./repas.

Elle rappelle également le prix du repas facturé aux familles :

4 euros pour les enfants domiciliés sur la commune

4.40 euros pour les enfants extérieurs

Elle demande au Conseil de se prononcer sur le tarif à appliquer aux familles à compter de la rentrée de septembre 2014.

Le conseil après une longue discussion,

CONSIDERANT l'augmentation des prix du nouveau prestataire

DECIDE que le tarif des repas sera fixé à compter de la rentrée de septembre 2014 à :

4.70 € pour les enfants domiciliés sur la commune

5 € pour les enfants extérieurs

DIT que les familles seront informées du changement des tarifs par courrier début Août.

DROIT DE PREEMPTION

M Le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété

MILESIS Georges et FRANDON Brigitte sise Allée des Acacias cadastrée ZB 153 et 154.

Le Conseil après en avoir délibéré

DECIDE de ne pas préempter.

MOTION DE SOUTIEN ACTION AMF BAISSÉ DOTATIONS DE L'ETAT

M Le Maire, Gérard BECT, donne lecture à l'assemblée de la motion adressée à la commune par l'AMF (Association des Maires de France) visant à soutenir son action afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences gravissimes de la baisse massive des dotations de l'Etat envers les communes.

Il explique notamment que l'AMF dénonce une amputation de 30 % du montant des dotations habituellement dévolues aux communes, avec pour conséquence

les arbitrages douloureux affectant à la fois les services publics de proximité et l'investissement.

Pour toutes ces raisons M Le Maire demande au Conseil de soutenir les demandes de l'AMF :

-Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat

-Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

-Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil après échanges,

SOUTIENT l'action de l'AMF visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

HAUSSE TARIFAIRE CONTRAT GROUPE STATUTAIRE

M Le Maire explique à l'assemblée que la commune de SAINT BARTHELEMY adhère depuis décembre 2012 au contrat groupe souscrit par le centre de gestion de l'Isère (CDG 38) pour l'assurance statutaire du personnel communal.

Il explique que la compagnie Générali assureur du contrat groupe par l'intermédiaire de la SOFCAP souhaite revoir ses conditions tarifaires à la hausse pour l'année 2015, compte tenu de l'augmentation de la sinistralité constatée sur l'ensemble du département de l'Isère.

Il indique que le tarif consenti par la société SOFCAP passerait de 5.35 % du montant de la masse salariale, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, à 5.62 % avec conservation de la même franchise.

Il précise que cette augmentation concerne uniquement les salariés soumis au régime de la CNRACL, les conditions tarifaires consenties pour les agents affiliés à l'IRCANTEC restant quant à elles inchangées.

Il demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après échange,

ACCEPTE la hausse tarifaire négociée par le CDG 38

DIT que la présente délibération sera adressée au CDG 38 pour maintien des garanties du contrat groupe.

FETE DE QUARTIER

A l'initiative de Roland CHENAVIER et de Maurice REVOL a été organisée la première rencontre des habitants du quartier. Une quarantaine de participants ont répondu présents et tous furent ravis des prestations.

Un grand merci aux organisateurs ainsi qu'à leurs épouses et proches qui ont œuvré pour la réussite de cette belle journée.

Gishlène PUPAT



Le samedi 26 juillet les habitants du quartier de la Goutériat et de ses alentours se sont rencontrés à l'occasion d'un repas champêtre qui a été très apprécié. L'après-midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur autour de quelques parties de pétanque pour certains et d'une belle promenade pour d'autres.

La soirée s'est terminée fort tard en se promettant de se retrouver l'an prochain.

Un grand merci à Michel Pélissier pour son accueil chaleureux et ses délicieuses pognes aux pralines.

Roland CHENAVIER et Maurice REVOL



CALENDRIER de RAMASSAGE des POUBELLES

Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
m1	v 1	l 1	mer 1	s 1	l 1
mer 2	s 2	m 2	j 2	d 2	m 2
j 3	d 3	mer 3	v 3	l 3	mer 3
v 4	l 4	j 4	s 4	m 4	j 4
s 5	m 5	v 5	d 5	mer 5	v 5
d 6	mer 6	s 6	l 6	j 6	s 6
l 7	j 7	d 7	m 7	v 7	d 7
m 8	v 8	l 8	mer 8	s 8	l 8
mer 9	s 9	m 9	j 9	d 9	m 9
j 10	d 10	mer 10	v 10	l 10	mer 10
v 11	l 11	j 11	s 11	m 11	j 11
s 12	m 12	v 12	d 12	mer 12	v 12
d 13	mer 13	s 13	l 13	j 13	s 13
l 14	j 14	d 14	m 14	v 14	d 14
m 15	v 15	l 15	mer 15	s 15	l 15
mer 16	s 16	m 16	j 16	d 16	m 16
j 17	d 17	mer 17	v 17	l 17	mer 17
v 18	l 18	j 18	s 18	m 18	j 18
s 19	m 19	v 19	d 19	mer 19	v 19
d 20	mer 20	s 20	l 20	j 20	s 20
l 21	j 21	d 21	m 21	v 21	d 21
m 22	v 22	l 22	mer 22	s 22	l 22
mer 23	s 23	m 23	j 23	d 23	m 23
j 24	d 24	mer 24	v 24	l 24	mer 24
v 25	l 25	j 25	s 25	m 25	j 25
s 26	m 26	v 26	d 26	mer 26	v 26
d 27	mer 27	s 27	l 27	j 27	s 27
l 28	j 28	d 28	m 28	v 28	d 28
m 29	v 29	l 29	mer 29	s 29	l 29
mer 30	s 30	m 30	j 30	d 30	m 30
j 31	d 31		v 31		mer 31

 Jour de collecte

 Jour férié

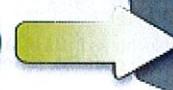
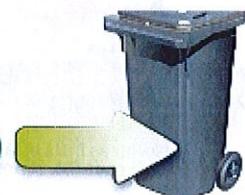
Infos pratiques



Les cartouches d'encre et les piles usagées dans les bornes de collecte (magasins, mairies, écoles, déchèteries)



Ampoules basses consommation et néons en déchèterie ou en point de vente



Ampoules halogènes et à incandescence dans les ordures ménagères



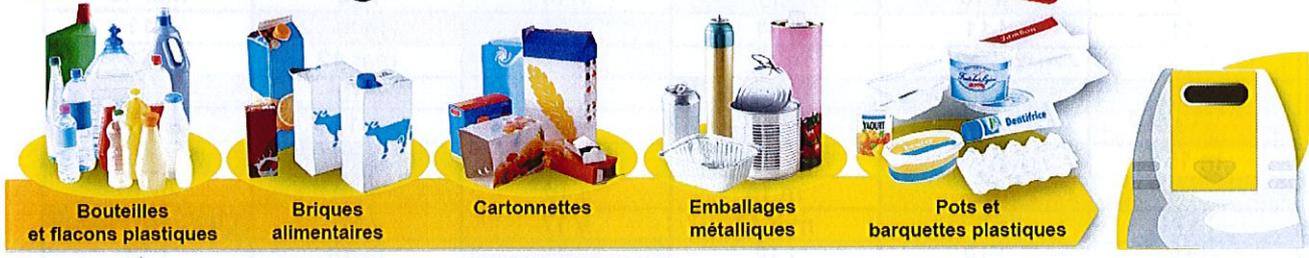


Tous vos déchets encombrants (électroménagers, ameublement, végétaux, gravats etc.) sont à déposer en déchèterie.

OUI AU TRI

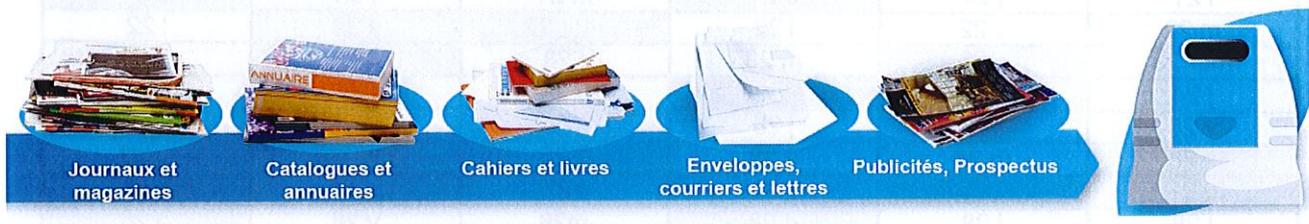
Les emballages

NOUVEAU



Bouteilles et flacons plastiques Briques alimentaires Cartonnettes Emballages métalliques Pots et barquettes plastiques

Les papiers

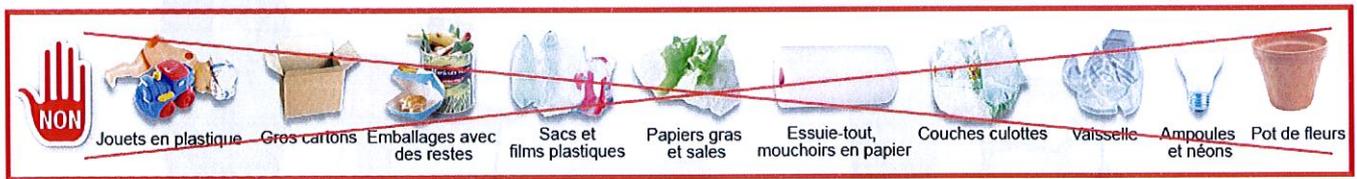


Journaux et magazines Catalogues et annuaires Cahiers et livres Enveloppes, courriers et lettres Publicités, Prospectus

Le verre



Bouteilles et flacons en verre Pots et bocaux en verre



~~Jouets en plastique Gros cartons Emballages avec des restes Sacs et films plastiques Papiers gras et sales Essuie-tout, mouchoirs en papier Couches culottes Vaisselle Ampoules et néons Pot de fleurs~~

Le compost



Déchets de cuisine (Épluchures fruits et légumes, marc de café et de thé, restes de repas...) Sciures, essuie-tout Déchets de jardin (Feuilles mortes, tontes pelouses, branchages, paille...)

Plaquettes disponibles au secrétariat

JEUX POUR LES ENFANTS:

Sudoku :

		3
	2	
	3	

Trouve le bon anagramme :

Niche =

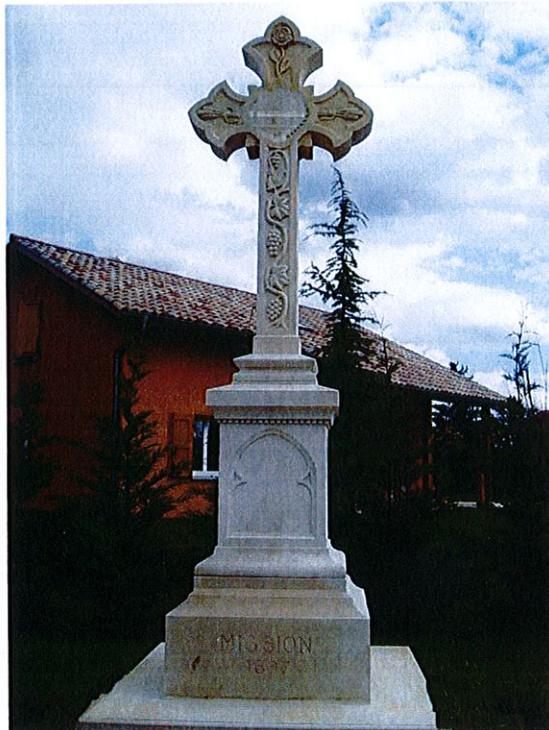
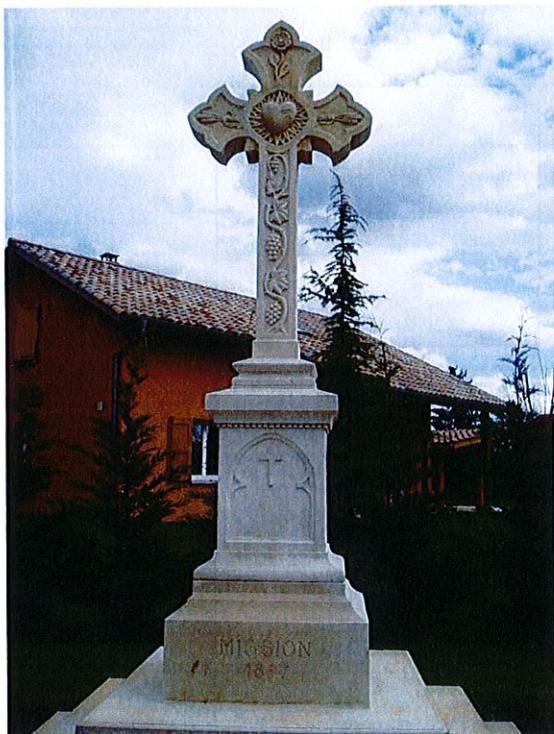
Aube =

Coupe =

Règle du jeu : trouve un mot que tu peux former avec les lettres d'un autre mot

Différences :

Trouver 7 différences :



Réponses au prochain numéro. 😊

A VOS AGENDAS



FORMAFOOT BIEVRE-VALLOIRE

Et oui une nouvelle saison se prépare.

Après les bons résultats de l'an dernier (montée des seniors en 1^{ère} division ainsi que celle des U15 en promotion d'excellence), voici quelques infos concernant la reprise (voir tableau pour les jours de reprise ainsi que les horaires, jours et lieux d'entraînements pour la saison 2014/2015).

La journée d'accueil se déroulera le samedi 6 septembre à Saint Barthelemy.

Pour avoir plus de renseignements vous pouvez contacter :

-Roland THIBAUD : 04 74 84 16 73 - Fabrice MERLIN : 06 87 92 51 13

-Medhi BENLAHRACHE : 06 69 36 04 81

Ou aller sur le site du club vpsformafoot.altisgroupe.com



Le Club cycliste
A. C. M.
Association Cycliste de Montseveroux
vous propose

www.sangliervtt.fr
25^{ème} édition

Dimanche 14 septembre - FORFAIT FAMILLE 20€

Stade du Gontard
MONSTEROUX MILIEU (ISERE)

Inscriptions sur place à partir de 7H

Nouveauté 2014 :
Nouveaux parcours

LE SANGLIER 2014



Comme Sofiane et Mathilde qui donnent le sourire à Nadine, en t'engageant à Unis-Cité, tu pourras :

Unis-Cité
Pris de chez toi

- Faire un Service Civique en France, en France ou à l'étranger
- Vivre une aventure humaine très enrichissante (à 19 ans)
- Travailler sur 2 à 3 missions différentes (carrières agricoles, environnement, handicap, sport...)
- bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé

Ouvrir à tous les jeunes, quel que soit leur niveau d'études...
durée : 5 mois à 1 an (possibilité d'être renouvelé)
tarif : 1 973 € (hors taxes)



www.uniscite.fr

INFORMATION COLLECTIVE
LE MARDI 9 SEPTEMBRE A 9H30 AU
CENTRE SOCIAL DE L'ILE DU BATTOIR



Charles MURGAT PISCICULTURE 25^{ème} SEMAINE DU GOÛT GRAND CONCOURS CULINAIRE



OUVERT AU PUBLIC

DÉGUSTATION SAMEDI 18 OCTOBRE de 11 h à 13 h

« *L'Ombre Chevalier dans tous ses éclats* »



Bulletin de participation à retirer au magasin de vente à la Pisciculture

GAGNANTS

Dans la gamme « gastronomie » des coffrets cadeaux Relais & Châteaux

1^{er} PRIX : 1 coffret cadeau « voyage culinaire » d'une valeur de 370 €

2^{ème} PRIX : 1 coffret cadeau « fête du goût » d'une valeur de 249 €

3^{ème} PRIX : 1 coffret cadeau « saveurs de saison » d'une valeur de 169 €

Clôture de la date d'inscription le **Samedi 27 Septembre 2014**

« Chez Charles Murgat Pisciculture, participer à la semaine du goût ça coule de source ! »

Pisciculture Charles Murgat 36 chemin du lavoir 38270 Beaufort

www.charlesmurgat.com

Le SALON
DU FAIRE SOI-MÊME
ET DES IDÉES DÉCO

ID-CRÉATIVES

16 > 19 OCTOBRE 2014
LYON EUREXPO

30 ans

UNE PETITE PART DE VOS COURSES PEUT SAUVER UNE FAMILLE

LES BANQUES ALIMENTAIRES COLLECTENT.
LES 28 ET 29 NOVEMBRE, **DONNEZ.**

RENCONTRES
INTERNATIONALES
DU **CINÉMA**

CINÉMA
BEAUREPAIRE

26^{ème} édition

17 - 18 - 19 Oct. 2014

ETAT
CIVIL



le 23 août 2014

Monsieur VIAL Roger est décédé à l'âge de 74 ans

Toute notre sympathie à la famille